

## Réponses à vos questions

**Lors du transfert d'assureur de Desjardins à SSQ, en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2016, une carte de médicaments à paiement direct a été ajoutée, entraînant des modifications au remboursement des médicaments telles que l'ajout de la clause de substitution générique, un maximum annuel différent sur les médicaments de la liste de la RAMQ et le report des franchises.**

Le coût des médicaments se chiffre souvent en dizaines de milliers de dollars par demandeur et parfois beaucoup plus. Alors que de nombreux médicaments seront mis en marché et que l'on prévoit que les médicaments spécialisés joueront un rôle de plus en plus prépondérant dans le portefeuille des produits en recherche et développement, on s'attend à ce que les pressions sur les coûts pour les régimes de médicaments soient sans précédent.

À ce titre, les promoteurs de régime comptent sur leur assureur pour trouver des stratégies efficaces de gestion de coût de ces médicaments.

Notez que ces modifications auraient eu lieu même si le régime était demeuré chez Desjardins.

### Question :

Quel est mon montant maximum annuel à déboursier pour les médicaments ?

### Réponse :

#### Avec Desjardins :

Frais paramédicaux et médicaments

- franchise par individu ou par famille de 100 \$ par année civile;
- frais paramédicaux et médicaments remboursés à 80 % jusqu'à concurrence d'un montant de 1 500 \$ pour les frais ainsi engagés par individu ou par famille par année civile et à 100 % par la suite dans la même année civile.

L'assureur précédent (Desjardins) prévoyait un montant de 1 500 \$ de frais engagés avec une franchise de 100 \$, ce qui fait en sorte que l'assuré devait déboursier 380 \$.

100 \$ la franchise à payer

280 \$ montant à déboursier soit :

$1\,500\ \$ - 100\ \$ (\text{franchise}) = 1\,400\ \$ \times 20\ \%$

**380 \$ total** à déboursier

#### Avec SSQ Régime Enrichi :

Médicaments – Maximum annuel à déboursier

Pour les médicaments inscrits sur la liste de la RAMQ, après l'atteinte du maximum annuel à déboursier de 340 \$, les frais engagés par la suite au cours de la même année civile sont remboursables à 100 %. Ce maximum annuel s'applique par personne assurée, étant entendu que la portion des frais de médicaments engagés pour vos enfants à charge participe à l'atteinte de votre maximum, mais en aucun cas à celui de votre conjoint.

#### Avec SSQ Régime de Base :

Pour les médicaments inscrits sur la liste de la RAMQ après l'atteinte du maximum annuel à déboursier prévu par le RGAM\*, les frais engagés par la suite au cours de la même année civile sont remboursables à 100 %. Ce maximum annuel s'applique par personne assurée, étant entendu que la portion des frais de médicaments engagés pour vos enfants à charge participe à l'atteinte de votre maximum, mais en aucun cas à celui de votre conjoint.

\*Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2016, ce montant est de 1 046 \$

**Notez que le 100 % est applicable sur les médicaments inscrits sur la liste de la RAMQ seulement.**

- Suite page 23

**Si vous désirez des renseignements à ce sujet, communiquez avec nous par courriel : [aer@bellnet.ca](mailto:aer@bellnet.ca) ou par téléphone : 514 872-7931 OU 514 272-0818. Si vous êtes éligible à l'un des programmes, c'est avec plaisir que nous vous ferons parvenir les documents.**

## Corporation Financière Ethicor

182, Saint-Charles Ouest, Bureau 200, Longueuil, Québec J4H 1C9 | 450 640-1515 • [www.ethicor.com](http://www.ethicor.com)

Claudette St-Germain, CEBS, C.A.A.S. Conseillère, Assurance Collective [claudette.st-germain@ethicor.com](mailto:claudette.st-germain@ethicor.com)



# La Belette et le Corbeau

Dame Belette qui s'ennuyait dans son patelin décida un beau matin de parcourir le vaste monde. Chemin faisant, elle croisa Maître Corbeau sur un arbre perché.

- Mais où allez-vous de si bon matin, Dame Belette?
- Je m'en vais parcourir le monde, Maître Corbeau.
- Que voilà une bien étrange idée!
- Pas du tout, je n'ai jamais quitté mon village et j'aimerais bien voir autre chose.
- Vous piquez ma curiosité, pourrais-me joindre à vous?
- J'en serais heureuse, car voyager seule est plutôt ennuyant.

Partageant la même quête et leurs caractères s'accordant bien, nos deux voyageurs ont du plaisir à commenter le paysage et les nouveautés qui s'offrent à eux.

Toutefois, le temps filant rapidement, ils se mettent à la recherche d'un refuge pour la nuit. Heureusement, avant que celle-ci ne leur tombe dessus, Dame Belette pointe de son museau un vieux bâtiment se profilant au loin.

- N'allons pas plus loin; nous risquerions de ne rien trouver et d'être obligés de dormir à la belle étoile.

Arrivés à l'édifice, comme ils s'apprentent à y pénétrer, celui-ci se met soudainement à craquer.



- Quel étrange endroit?
- Croa-croa! Moi, il me fait peur!
- Allons, continuons!

Maître Corbeau, dont le courage n'est pas la plus grande de ses qualités, manœuvre alors pour se retrouver derrière Dame Belette. Après quelques pas, celle-ci s'arrête.

- De la lumière, allons voir!
- Ne devrions-nous pas être plus prudents?
- Nous n'en avons plus le temps!

Ils arrivent ainsi dans une salle immense avec plusieurs portes fermées. Maître Corbeau en perd son latin.

- Toutes ces portes, laquelle choisir?
- Celle-ci!

Ils s'engagent alors dans un sombre corridor et, après une marche interminable, se cognent à une autre porte donnant sur la même grande salle.

- Croa-croa! C'est à n'y rien comprendre!
- Arrêtons nos recherches pour ce soir et installons-nous pour dormir; nous y verrons plus clair demain.

Dame Belette qui se réveille, regarde autour d'elle et se rend compte qu'elle est dans son terrier.

- Bon sang, tout cela n'était-il qu'un rêve? Pourtant, c'était si réel!

C'est alors qu'elle aperçoit sur le sol une longue plume noire.

## Réponses à vos questions (suite de la page 6)

### Question:

Comment serai-je remboursé si je choisis un médicament innovateur (original avec générique existant)?

### Réponse:

Si vous choisissez d'acheter un médicament innovateur admissible pour lequel une version générique existe sur le marché, votre remboursement sera calculé en fonction du coût du médicament générique le moins coûteux. Toutefois, il est possible d'obtenir un remboursement calculé d'après le coût d'un médicament innovateur pour lequel aucune substitution n'est possible pour des raisons médicales, sur présentation d'un formulaire approprié dûment rempli par le médecin traitant et pourvu que l'absence de substitution soit approuvée par SSQ.

### Question:

Comment fonctionne la franchise payable à chaque année?

### Réponse:

**Avec Desjardins**, la franchise était payable pour la période entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre de chaque année.

**Avec SSQ**, vous avez droit à un report de franchise. Les frais engagés durant les 3 derniers mois d'une année civile et qui ont servi à couvrir en totalité ou en partie la franchise de l'année en question pour la présente garantie servent aussi à couvrir d'autant la franchise de l'année civile suivante pour cette même garantie, le cas échéant.